

# Voulmentin



**2013-2023**

**Bulletin municipal n°11  
Janvier 2023**



### L'heure du bilan de 2022 arrive :

Les travaux du quartier de Voultegon sont enfin terminés, il ne reste plus que quelques embellissements à réaliser. Ils auront duré plus longtemps que prévu, mais le résultat est à la hauteur de nos attentes et satisfait nos administrés si l'on se base sur les retours positifs que nous avons eus. Une inauguration, prévue au printemps 2023, clôturera ce chapitre communal.

Les élèves de CM sont venus découvrir la mairie au printemps et ce moment d'échanges a été des plus agréables. Ils ont ainsi découvert le quotidien des élus et la diversité des actions à mener. La fermeture du dernier restaurant de la commune aura également marqué 2022. Malgré ce regrettable événement, plusieurs concitoyens sont venus exprimer en mairie leur désir de ne pas abandonner ce lieu. Le conseil municipal est dans cette même dynamique et se réjouit de cette émulation publique. Si certains d'entre vous ont des idées à partager, n'hésitez pas à venir les exprimer en mairie. Nous ferons notre possible pour retrouver un commerce de restauration sur Voulmentin. Nous avons eu, de nouveau, la joie de pouvoir faire le repas des aînés, après 2 années d'annulation avec les restrictions COVID. C'est avec grand plaisir que nous avons passé la journée du dimanche autour d'un bon repas avec une animation musicale de qualité.

### 2023 s'ouvre à nous avec ses projets.

D'abord la construction d'une micro crèche. Le projet bâtiment est porté par la commune, la structure sera portée par un privé. Le projet est important pour la mairie, il s'inscrit dans la continuité du développement local. Ainsi pour de nouveaux arrivants, avoir sur place, une crèche et une école permettent d'être rassurés sur les dix premières années de vie des enfants. Cette dynamique favorisera le remplissage du lotissement et l'ouverture d'un nouveau. Le projet a été pensé afin que les deux cœurs de bourg soient dans la même évolution de cadre de vie. Aussi la micro crèche sera implantée quartier St Clémentin.

Ensuite l'aménagement de la circulation quartier St Clémentin : les complexités du trafic sur certaines rues avec son lot d'incivilités n'auront échappé à personne.

La commission sécurité travaille en collaboration avec le département pour trouver les solutions adéquates. Pour finir les difficultés économiques des privés et des collectivités sont bien présentes dans nos esprits. La commune de Voulmentin n'échappe pas à ce phénomène. Nous étudions les possibilités d'économie face à ces augmentations, que nous avons partiellement anticipées.

Nous ferons notre possible pour que les Voulmentinçais ne soient pas trop impactés, dans leur quotidien, mais il y aura des efforts à faire de la part de tous.

**Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points lors de la cérémonie des vœux du Maire. Ce sera également l'occasion de fêter les 10 ans de Voulmentin.**




L'ensemble des membres du conseil municipal et les agents municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.



Sophie BESNARD  
Maire de Voulmentin

## Mairie Voulmentin

Place de la mairie  
79150 Voulmentin

 05.49.80.22.28

 mairie@voulmentin.fr

 Voulmentin Commune



Agence Postale

Infos  
Utiles

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au Jeudi : 9 h - 12 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

## Ordures Ménagères

5 points sur la commune afin de déposer vos divers déchets :

- Centre bourg, quartier Voultegon (derrière le salon de coiffure)
- La Gare
- La salle des sports
- Lotissement la Reine, quartier Saint-Clémentin
- Village Legrais, route d'Etusson



## Déchetteries :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Argentonnay</b> Quartier de Boësse Route de St-Clémentin 05 49 65 01 35	14h30 - 17h30	fermé	8h30 - 12h 14h - 17h30	fermé	8h30 - 12h 14h - 17h30	14h - 17h30
<b>Bressuire</b> ZI de St-Porchaire 05 49 81 73 95	8h - 12h 14h - 17h30	8h - 12h 14h - 17h30	8h - 12h 14h - 17h30	8h - 12h 14h - 17h30	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
<b>Nueil-Les-Aubiers</b> Les Forges Route de Voultegon 05 49 65 58 45	14h - 17h30	fermé	8h30 - 12h 14h - 17h30	14h - 17h30	fermé	8h30 - 12h 14h - 17h30

**Déchets verts :** ils sont à déposer à la déchetterie :

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Vérifié le 22 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

La personne qui brûle des déchets verts risque une amende de 450 € maximum.

Pour la bonne distribution des bulletins mais aussi de votre courrier postal, il est demandé aux habitants, de renseigner vos noms et n° de maison sur votre boîte aux lettres



Etat

Civil

## Naissances

SORIN Maddy	15 décembre 2021
DIXNEUF Théa	04 janvier 2022
KANCHAN Soren	08 janvier 2022
MAROLLEAU Mattéo	09 janvier 2022
BOUET Naël	26 février 2022
BIGOT Lison	24 mars 2022
NADJIMDINE Hafidah	24 mai 2022
COURTIOL Alban	04 juillet 2022
RAOUL Côme	16 août 2022
PASSEZ Lise	02 octobre 2022
BOUILLET Inaya	17 octobre 2022
GONOR BUAT Camila	09 novembre 2022
DUTERME Milo	10 novembre 2022
BROCHÉ Carlotta	12 novembre 2022



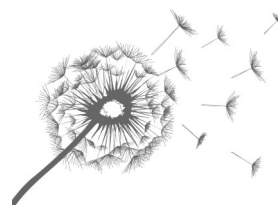
## Mariages



BÂCLE Kévin et LETURQUE Célia	28 mai 2022
ALLIAS Alexandre et GUIGNARD Gaëtane	04 juin 2022
BARDON Xavier et MORICE Anne	04 juin 2022
ROY Denis et LAVAUD Sandra	18 juin 2022
PUYJALINET Nicolas et LEMAN Audrey	30 juillet 2022

## Décès

COURTIN Aline	30 janvier 2022
LEBLANC Giovanni	04 mai 2022
BOISSINOT Marie-Thérèse	11 mai 2022
DUBREUIL Jean-Gilles	04 août 2022
BIARDEAU Roger	13 août 2022
BEN KADDOUR Ali	28 novembre 2022



## Inhumations cimetières

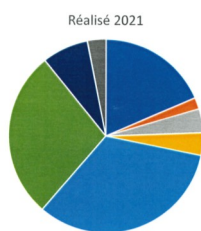
CHARRIER Marie-Madeleine	21 décembre 2021
PERIDY Yvette	10 mai 2022
CHOMMAUX Marie-Andrée	27 juillet 2022
PERIDY Louis	24 août 2022

## Concessions cimetières :

Tarifs inchangés depuis 2015 :	15 ans : 30.00 €	Cases urnes :	15 ans : 120.00 €
	30 ans : 57.00 €		30 ans : 210.00 €

**Recettes de fonctionnement :**

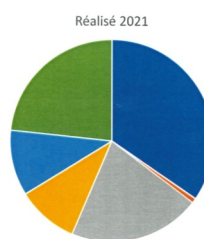
Total : 1082005,14 €



■ Excédent antérieur reporté ■ Atténuation de charges ■ Transfert entre section ■ Produits de services ■ Impôts et taxes  
■ Dotations et subventions ■ Autres produits de gestion ■ Produits financiers ■ Produits exceptionnels

**Dépenses d'investissement :**

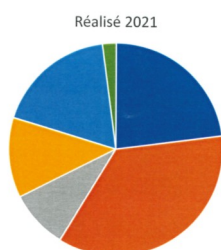
Total : 411676,13 €



■ Déficit d'investissement reporté ■ Achat de matériel ■ Voirie ■ Bâtiment communal ■ Transfert entre section ■ Emprunts et dettes

**Dépenses de fonctionnement :**

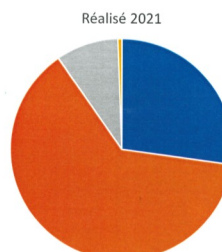
TOTAL : 627789,43 €



■ 011 charges à caractère général ■ 012 Charge de personnel ■ 014 Atténuation de produits  
■ 042 transferts entre sections ■ 65 Autres charges gestion courante ■ 66 Charges financières

**Recettes d'investissement :**

Total : 281044,71 €



■ Transfert entre section ■ Dotations, fonds divers ■ Subvention d'investissement ■ Emprunts et dettes

**Tarifs des taux d'impositions 2022 :**

Taxe foncière (bâti) : 35.13%

Taxe foncière (non bâti) : 59.40%

Tarifs de location des salles communales

<i>SALLES ANNEXES</i>	<i>Salle de la Forge (Quartier Voultegon)</i>	<i>Salle du Moulin (Quartier St Clémentin)</i>
<b>Réunion, Vin d'honneur, Sépul- Repas de famille</b>	27 €	32 €
Habitants commune	78 €	85 €
Habitants hors commune	103 €	115 €
<i>SALLES DES FÊTES</i>	<i>Salle St Sébastien</i>	<i>Salle de La Tour</i>
<b>Réunion/Vin d'honneur</b>		
Habitants commune	66 €	66 €
Habitants hors commune	86 €	86 €
<b>Repas/Dîner dansant</b>		
Habitants commune	176 €	135 €
Habitants hors commune	241 €	190 €
<b>Mariage 2 jours</b>		
Habitants commune	275 €	210 €
Habitants hors commune	390 €	285 €
<b>Sépulture</b>	45 €	45 €
Les réservations sont soumises à un contrat de location (se renseigner en mairie)		

ATTENTION :  
Les Tarifs seront  
révisés courant  
Janvier 2023

Tarif en vigueur en décembre 2022, Suivre la réglementation en cours des normes sanitaires

Conformément à la législation, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de notre commune [www.voulmentin.fr](http://www.voulmentin.fr)

**Séance du 17 janvier 2022 :**

- Accord pour l'adhésion de la commune de Tourtenay au Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argenton-Château,
- Avis défavorable au projet d'exploitation d'un parc éolien à St Aubin du Plain,
- Signature d'une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe

Bressuire-Poitiers-Limoges,

- Signature d'une convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion 79,
  - Accord pour prolonger la convention de mutualisation et de solidarité territoriale entre la commune et l'Agglo2b jusqu'au 31/12/2023
  - Débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire (PSC)
- Renouvellement de la convention retraite CNRACL

**Séance du 28 février 2022 :**

- Votes des budgets primitifs 2022 de la commune, des locations commerciales et du lotissement Saint-Louis. Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers d'allocations chômage au Centre de Gestion 79. Fixation du taux de promotion à l'avancement de grade
- Abstention sur la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat d'Entretien de Voirie d'Argenton-Château,
- Remboursement des frais de déplacements temporaires pour le remplacement au poste d'adjoint administratif territorial
- Demande de participation de frais de cantine auprès de la Coudre
- Dépôt d'un dossier de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'aménagement quartier de Voultegon
- Demande d'aide au titre du soutien à l'investissement sur route communale et route départementale auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

**Séance du 28 mars 2022 :**

- Avis à donner sur une demande relative à un projet d'élevage de truies par l'EARL Rohan de Chabot à le Chiron d'Hétivault
- Vote des taux d'impositions 2022
- Nomination d'un membre du conseil municipal à la commission des charges transférées (CLECT)
- Renouvellement de la convention pour les travaux à façon paie auprès du Centre de Gestion des Deux-Sèvres
- Participation aux frais de fonctionnement pour l'école Victor Hugo de Saint Aubin du Plain
- Participation aux frais de cantine de Saint Aubin du Plain
- Participation au dispositif « Argent de poche » 2022
- Participation et organisation de la visite estivale 2022
- Fixation d'un loyer pour un garage situé à côté de l'ancien presbytère, quartier de Voultegon

**Séance du 02 mai 2022 :**

- Vote des subventions 2022. Vote des indemnités de gardiennages églises 2022
- Résultat de l'appel d'offres suite à consultation pour un aménagement de la voirie, parking et paysager des espaces publics
- Participation de la commune pour le repas lors d'une sortie scolaire de l'école Saint Jean
- Détermination des parcelles de la commune entrant dans le champ du droit de préemption urbain

**Séance du 13 juin 2022 :**

- Approbation des comptes de gestion 2021 de la commune, des locations commerciales et du lotissement Saint Louis,
- Octroie à l'école Saint Jean pour l'année 2022/2023 d'un éveil musical en milieu scolaire

- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants
- Augmentation du loyer n°2 place de la mairie suite à la réalisation de travaux
- Suppression d'un poste d'emploi permanent de 18h/35h00
- Indemnisation par 3D Energies pour l'utilisation de la voirie pendant la durée d'exploitation du parc éolien des herbes blanches
- Autorisation d'enfouir les réseaux lors de travaux situés rue du Calvaire et rue du Petit Beaumont par le SIEDS

#### **Séance du 04 juillet 2022 :**

- Augmentation des tarifs de cantine et modification de la régie de recettes suite à la mise en place du logiciel carte + pour la cantine
- Admission en non valeur
- Signature d'une convention de partenariat pour la réfection de la voirie, quartier de Voultegon
- Refus de prise en charge par la commune des frais d'extension du réseau sur une parcelle, quartier Voultegon
- Choix de l'architecte pour le projet micro-crèche
- Modification des horaires de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergies

#### **Séance du 30 août 2022 :**

- Rencontre entre le directeur de l'école, les membres du bureau de l'Ogec de l'école Saint-Jean de Voulmentin, le directeur diocésain pour la mise en place d'un loyer concernant la location des surfaces communales utilisées par l'école
- Vente d'une remorque à un particulier

#### **Séance du 12 septembre 2022 :**

- Mise en place de provisions pour risques d'impayés à ajouter sur le budget communal 2022
- Approbation du rapport d'activités de l'Agglo2b 2021
- Vente d'une parcelle dans le lotissement Saint – Louis,
- Validation du coût moyen départemental, conformément à l'article L 442-5-1 du code de l'éducation pour l'école Saint Jean concernant l'année scolaire 2022/2023
- Rédaction d'un bail de location entre la commune et l'Ogec de l'école Saint-Jean de Voulmentin pour l'occupation des surfaces communales afin d'être en complète conformité avec la loi
- Avis favorable à l'implantation d'une maison conteneurs

#### **Séance du 24 octobre 2022 :**

- Autorisation de rattachement du réseau de gaz à la concession de Bressuire suite extension sur Nueil les Aubiers
- Habilitation au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour lancer un appel d'offres sur les contrats d'assurances des risques statutaires du personnel
- Décision de diminuer le loyer du garage pour cause de travaux autour de l'église, quartier de Voultegon
- Signature d'une motion nécessaire à la survie des collectivités locales
- Désignation d'un conseiller municipal comme correspondant incendie et secours
- Remboursement des frais engagés par un employé communal pour un permis groupe lourd
- Accord sur le projet de bornage et de division parcellaire réalisé par Alpha Géomètre pour la création de terrains à bâtir sur le quartier de Saint-Clémentin
- Passage à des horloges astronomiques sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune afin de pouvoir réguler l'éclairage et ainsi faire des économies d'énergies
- Réalisation d'un emprunt de 250 000.00 € auprès du Crédit Mutuel

#### **Séance du 5 décembre 2022 :**

- Baux d'occupation des surfaces communales par l'école St Jean de Voulmentin
- Avis à donner sur 3 déclarations d'intention d'aliéner des parcelles quartier Voultegon
- Décision modificative à apporter sur le BP communal 2022
- Vente d'une parcelle dans le lotissement Saint Louis
- Demande de participation à l'installation d'une poche incendie

Subven-  
tions

ONACVG	50 €	MFR Val en Vignes	140 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	50 €	MFR Mauléon	175 €
Association paralysés de France	50 €	MFR St Michel Mont Mercure	35 €
Banque alimentaire	50 €	Anciens combattants UNC AFM Voultegon	50 €
France Adot (dons d'organes)	50 €	Anciens combattants AFN UFAC <small>St Clémentin</small>	50 €
France Alzheimer Deux-Sèvres	50 €	Chasseurs de Voultegon	140 €
Restaurant du cœur	50 €	Groupe d'Action sanitaire PRISSET J-F	140 €
Secours populaire français	50 €	Comité des fêtes quartier Voultegon	500 €
Apel collègue Blaise Pascal Argentonnay	770 €	Comité des fêtes quartier St Clémentin	400 €
Apel collègue Saint Joseph Argentonnay	595 €	E.V.S.A.C.	1 500 €
Lycée professionnel Val de L'ouin Mauléon	35 €	Familles rurales relais familles <small>Argentonnay</small>	200 €
MFR Argentonnay	35 €	Gym club Nueil les Aubiers	160 €
MFR Bressuire	70 €	Twirling Argentonnay	40 €

Infos  
diverses

Assistantes maternelles :



Fabienne LEPEINTRE  
3, allée des Écureuils  
79150 Voulmentin  
tél : 05 49 65 59 99

Chantal AUDOUIN  
16, rue de Malabri  
79150 Voulmentin  
tél : 05 49 65 97 86

Notre plan sobriété énergétique :

Le conseil municipal a validé le 22/10/2022 la pose de **cinq horloges astronomiques** sur les deux quartiers de la commune, pour avoir la possibilité de **diminuer les plages horaires de l'éclairage public**. Ainsi, nous procéderons à des économies d'énergies.



Dans le contexte actuel et face aux économies d'énergies qu'il convient de réaliser, les comités des fêtes des deux quartiers ont fait connaître leurs interrogations sur le fait de maintenir les **illuminations des rues de Voulmentin** pour les fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après discussions, souhaite maintenir les décorations sur les 2 quartiers de la commune, car c'est une période festive et malgré le contexte, il est important pour les petits et les grands de maintenir cette tradition. Toutefois, le conseil municipal propose de diminuer la durée d'installation des **guirlandes en les posant à compter du 17 décembre 2022 et de les enlever le 07 janvier 2023**, réduire également les points d'éclairages en installant davantage de guirlandes au niveau de l'école, les églises et la mairie, et propose également d'installer des décorations non lumineuses.

Merci aux comités des fêtes pour ces installations



## Aménagement bourg quartier de Voultegon :

Infos

Diverses

En cette fin d'année, les travaux d'embellissement du centre bourg du quartier Voultegon se terminent.

Les riverains ont pu constater, au fil du temps, l'avancement des travaux, et se faire une idée de ce que serait leur **nouvel environnement « cœur de bourg »**. L'issue de ce chantier marquera la concrétisation d'un projet élaboré quelques années auparavant par l'investiture précédente et achevé par l'équipe municipale en place.

Ce projet, mené à bien, avec la collaboration des services de l'agglomération 2B, du département, ainsi que des différents intervenants (Gérédis, Véolia, Télécoms etc...) prévoyait la réhabilitation de l'assainissement, en séparant les canalisations des eaux usées qui se déversent dans la station d'épuration, des canalisations des eaux pluviales qui elles, finissent leur course dans la rivière au Grand Pont.



Il a été décidé, pour éviter de rouvrir les canalisations quelques années plus tard, de profiter des tranchées existantes, pour enterrer les lignes électriques et téléphoniques du centre-bourg.

Suite à ces travaux, et dans la foulée, le revêtement routier a été réalisé et a permis de rouvrir les rues à la circulation qui avait été grandement perturbée, notamment avec la mise en place de différentes déviations impactant énormément les habitudes des riverains du bourg.

Les travaux d'embellissement qui ont débuté alors, sont apparus beaucoup moins gênants pour la population, mais tout aussi importants pour l'harmonie de l'ensemble.

**L'aménagement autour de l'église, laisse une place importante aux stationnements, tout en apportant une touche « d'espace vert » non négligeable, et indispensable à la diversité des lieux.**

Nous tenons à saluer ici la patience et la bienveillance de tous, car ces travaux se sont avérés très astreignants, et apprécions à sa juste valeur, la compréhension de nos concitoyens.

Nous assurons enfin que nous continuerons, dans la mesure des moyens de la commune, qui ne sont malheureusement pas illimités, à œuvrer pour que chacune et chacun se sente bien dans son environnement, et, pour ce faire, nous sommes à l'écoute de tous, sans aucune distinction.



## Projet Micro-crèche :

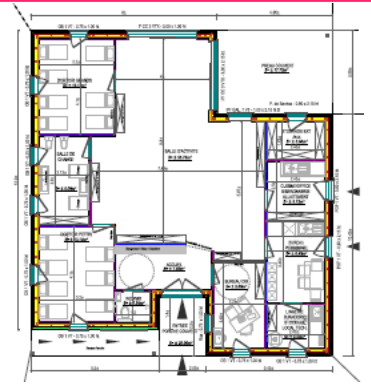
La micro crèche sortira de terre en 2023 pour une ouverture fin 2023, tout début 2024. Nous vous présentons un aperçu du bâtiment une fois construit, celui-ci reste un pré projet.

Cette micro crèche se situera allée des Ecureuils, quartier St Clémentin, sur une partie du terrain communal.

Pour cette construction, nous allons malheureusement être obligés d'abattre 2 arbres, le conseil municipal a donc décidé de replanter 4 arbres d'essences remarquables pour remplacer cette suppression.

La mairie est ravie que ce projet sorte enfin de terre, les premières réflexions remontant à 2018.

Nous travaillons main dans la main avec le privé qui animera la structure, nous proposerons ainsi un lieu agréable pour le développement des petits qui y seront accueillis.



## Opposition aux éoliennes les Macaudières :

Nous avons participé à la réunion publique qui s'est tenue dans la salle communale d'Argentonnay le jeudi 13 octobre 2022, au sujet de l'implantation d'éoliennes sur la commune de Voulmentin et d'Argentonnay. Un petit collectif d'élus d'Argentonnay, Saint Maurice/Etussion et Voulmentin on fait le déplacement afin de montrer à la société VOLKSWIND organisatrice de la réunion **que les communes concernées ne souhaitent pas d'implantations nouvelles d'éoliennes** et qu'elles trouvaient leur façon d'interagir malsaine.

Pour cette société, le projet est déjà acté alors que le permis n'est pas déposé. Les élus ont pris la parole en **insistant bien sur le fait qu'ils refusaient un tel projet et qu'ils n'hésiteraient pas à aller à**

## Animations Jeunesse :

Dans le cadre de la politique jeunesse de L'Agglo 2B, les jeunes de Voulmentin peuvent contacter les **deux associations jeunesse du territoire : CSC La Colporteuse au Château de Sanzay et le CSC de Nueil-les-Aubiers.**

Un foyer à Nueil-Les-Aubiers : **le New Rancard**

**Le Château des ados** de la Colporteuse à Argentonnay



**Le village en'Bullant** des colporteurs s'arrête pour aller à la rencontre des habitants du coin. Au programme : des jeux avec la ludothèque itinérante **Dé En Bulles Ludo**, des boissons à partager.

Et bien sûr, comme toujours, des papotages, le partage des actualités des colporteurs, et de quoi passer un bon moment convivial !

**Rdv à la salle Omnisport de Voulmentin le 3 mai 2023 de 15h à 18h. Entrée libre et gratuite.**

## Restauration scolaire :



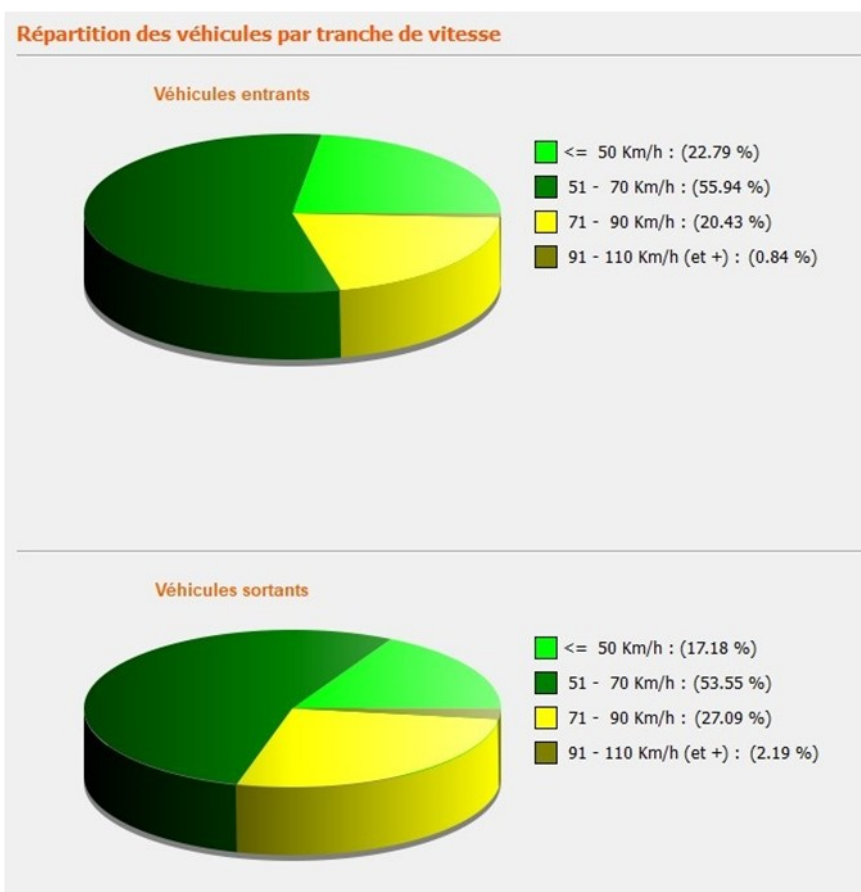
Depuis début octobre, la commune a mis en place un logiciel de gestion de restauration scolaire appelé **CARTE +**.

Il se présente sous forme d'un « portail famille » et a pour objectif de faciliter l'inscription des enfants. Via ce portail, chaque famille peut inscrire ou désinscrire les jours de présence de l'enfant à la cantine, et effectuer le paiement correspondant en ligne.

Le lien est la suivant : <http://voulmentin.cartepius.fr> , également accessible par le biais du compte Facebook de la commune, où sont également visibles les menus.

## Radar pédagogique :

Le radar pédagogique a fait une longue cession à côté du stade, voici les résultats :



Pour rappel cette zone est limitée à 80 km/h. Il est agréable de voir qu'au moins 70% des véhicules roulent à moins de 70 km/h.

Cette circulation plus apaisée à cet endroit nous rassure, puisque le stade reste un lieu où il y a de l'affluence et en particulier des enfants.

Ces résultats encourageants ne nous font pas oublier qu'il y a des zones de circulation à 30 km/h sur la commune et qu'il est nécessaire de les respecter tout comme les règles de priorité.

N'oublions pas, nous sommes une commune rurale et des engins agricoles y circulent fréquemment, avec des gabarits importants. Il ne revient pas aux habitants de faire ralentir la circulation en stationnant des véhicules de manière dangereuse, créant ainsi un risque de dégradations avec les engins agricoles.

## Le transport solidaire : un service d'utilité sociale

Les bénévoles du transport solidaire de Familles Rurales Voulmentin poursuivent leur action en répondant à un besoin non satisfait.

Toute personne ayant une nécessité d'accompagnement pour un déplacement non pris en charge par la Caisse d'assurance Maladie et ne pouvant être réalisé par le réseau familial, amical ou voisinage, peut faire appel au Transport solidaire. Il reste 4 conducteurs disponibles sur l'association, en cette fin d'année, pour assurer ainsi le rôle d'ambassadeur de la mobilité solidaire durable.



De nouveaux chauffeurs seraient les bienvenus. Se faire connaître auprès de Colette Thibaudeau. Le bilan de 2022 réalisé le 21 novembre, (donc pas définitif) est très parlant puisque les 100 sorties sont dépassées à ce jour. Dans les faits, les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées, mais l'action concerne également un certain nombre de familles, de jeunes adultes et de personnes en insertion, pour différents motifs (santé, courses, entretien d'embauche).

**L'adhésion annuelle à Familles Rurales est obligatoire : 28,15€ pour 2023.**  
**Colette Thibaudeau : 05 49 80 25 85 - 07 71 64 84 33 est la référente**  
 de Familles Rurales de Voulmentin, pour l'association de l'Argentonnois.

Le/la référent(e) est en lien avec la structure porteuse qui reste toujours le Relais Familles de l'Argentonnois, regroupée avec les 5 autres : Cerizéen, Bressuirais, Mauléonnais, Moncutantais, Nueillaubrais, dans le cadre de l'Agglo 2B

**Renseignements également : Relais Familles : 06 30 33 66 83**



En 2022, le Conseil communautaire de l'Agglo 2B a entériné la demande d'augmentation du tarif kilométrique en le passant de 0,38 à 0,40 € et l'application de 2 € forfaitaires pour un déplacement de moins de 5 km.

Le Transport Solidaire ne se substitue pas aux bonnes relations de voisinage, c'est un service entre adhérents, et de ce fait aucune personne non adhérente ne peut demander les 0,40 du km, qui sont seulement une indemnisation des frais et non un règlement du temps passé. Au delà de 1 h d'attente la personne bénéficiaire reste libre d'évaluer le service rendu, mais si le chauffeur fait 2 tours, elle devra s'acquitter du double de kms.

*Monique Supiot, Odile Barbarin, Jean-Paul Bariet,  
 Colette Thibaudeau, Annie Billy les bénévoles de 2022.  
 Absent Marc Bernard*

*Rappel : Un formulaire de renseignements, une fiche  
 à remplir et le règlement sont remis lors de l'inscription.  
 Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement.*



### Brin de causette :

A la suite de la MSA, porteuse de l'action jusqu'à ce jour, le Relais Familles poursuit le service et veut l'étendre sur tout le territoire. Une rencontre générale est prévue dans quelques temps.

**C'est quoi ?** Un service à titre gracieux, pour le simple plaisir des personnes qui aiment se rencontrer.

**Pour qui ?** Toute personne adulte en situation d'isolement.

**Dans quel but ?** Pour échanger - Briser la solitude - Offrir un contact nouveau - Lire - Jouer - Au rythme que chacun souhaite et sans aucune obligation.

*Contact : Colette*

## Travail de la commission sécurité (rue centrale) :

Cette commission réfléchit à l'amélioration de la circulation de la rue centrale. Cette rue est beaucoup trop utilisée par les camions poids-lourds et super-lourds venant de la route d'Etusson et qui restent coincés, ainsi que la vitesse excessive de beaucoup de véhicules.

La mairie va reprendre contact avec le Conseil Départemental afin de prendre en compte cette problématique et **trouver des solutions à deux problèmes principaux : vitesse et poids lourds.**

## Lancement du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS sur notre commune :

GÉRÉDIS, notre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité déploie les compteurs évolués « Linky GÉRÉDIS ». Pour notre commune de VOULMENTIN, GÉRÉDIS prévoit un déploiement entre septembre 2023 et mai 2024.



Vous serez contacté et informé près de 2 mois avant la pose et plusieurs courriers vous seront adressés.

Pour toutes vos demandes ou interrogations, vous pouvez :  
consulter le site internet conçu par GÉRÉDIS : [www.linkygeredis.fr](http://www.linkygeredis.fr) ;  
contacter GÉRÉDIS :

par courrier électronique à l'adresse suivante : [linky@geredis.fr](mailto:linky@geredis.fr) ;  
par courrier à l'adresse suivante : GÉRÉDIS Deux-Sèvres - CS 18840 - 79028 NIORT CEDEX ;

par téléphone grâce au numéro vert suivant : 0 801 90 22 04 (services & appels gratuits).



## CIAS—Maintenance à domicile :

### Aide et Accompagnement à domicile

**L'Aide à Domicile** apporte un véritable soutien à la vie courante aux personnes qui ont des difficultés pour effectuer certains actes de la vie quotidienne (5j/7) : ménage, linge, préparation repas...

**L'Auxiliaire de Vie** est une réelle aide directe à la personne. Cette formule concerne les personnes handicapées et/ou âgées dépendantes (7j/7) : lever, transferts, toilette...

### Repas à domicile

**Des repas équilibrés, livrés du lundi au vendredi, pour tous les jours de la semaine**, toute l'année, pour les personnes de plus de 65 ans et/ou handicapées et les personnes plus jeunes, en incapacité momentanée (maladie, convalescence...). Les repas sont livrés en liaison froide.

### Soins infirmiers à domicile

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées, malades ou dépendantes, les soins infirmiers et l'hygiène générale,

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Courriel : [social@agglo2b.fr](mailto:social@agglo2b.fr)  
ANTENNE ARGENTONNAY, 10 place Léopold Bergeon : 05 49 65 97 95



## Commission sociale : Repas des aînés :

Dimanche 17 novembre 2022 : 59 invités ayant répondu présents à l'invitation de la commission sociale, pour le Repas des Aînés, ont été accueillis par les membres de la commission et 6 jeunes bénévoles, en tenue bretonne : haut marinier et coiffe bigoudène.

En effet, le thème de la Bretagne avait été choisi, la salle décorée d'un joli filet de pêche sur toute sa longueur, un phare posé sur chaque table et divers coquillages ou autres emblèmes de cette belle région.

Cette année, 5 convives fêtaient leur soixante-dixième anniversaire dans l'année.



Le repas a pu se remettre en place après 3 ans de suspension, les gens étaient heureux de pouvoir partager cet après-midi ensemble.

Le repas avait été préparé par « Le Panier des Gourmands » de Nueil Les Aubiers et le dessert par le boulanger de notre commune. L'animation était assurée par « Les Sauteriaux » de Bressuire. Ce groupe folklorique a su faire danser plusieurs convives ainsi que des membres de la commission.



Merci à nos jeunes et à toutes les petites mains ayant aidé à la décoration et au service.



## Article animaux en divagation :

La notion "d'animal errant" ou en état de divagation est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien ou d'un chat.

### Chiens

Selon l'article L211-23 du Code Rural, **Est considéré comme en état de divagation tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou **qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.**

### Chats

Selon l'article L211-23 du Code Rural,

**Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

En cas de trouble prouvé, **l'amende du propriétaire peut aller jusqu'à 450 €, l'animal peut être confisqué, voire euthanasié** et le bail peut être résilié si le propriétaire de l'animal est locataire. En cas de blessure sérieuse, une peine de prison peut être requise contre le propriétaire.



Un chien en liberté, complètement livré à lui-même est un danger pour lui et pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) ainsi que pour les nombreux élevages alentours. Il peut causer des dégâts et des nuisances notamment en matière de sécurité et de salubrité publique.

## Aides Habitat Agglo 2B :

Infos  
diverses

L'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec les communes, vient de lancer un nouveau programme d'amélioration de l'habitat : « Agglo Renov ». Grâce à ce nouveau dispositif, les propriétaires de logements situés en centre bourg, centre-ville peuvent bénéficier d'aides financières et d'un appui technique pour rénover leurs biens.

Sur 5 ans, près de 7.5 millions d'euros vont être investis en aides directes en faveur des propriétaires. Ces subventions pour les propriétaires opéreront un effet levier qui devrait engendrer un programme de travaux estimé à minima à 16.000.000 € et à maxima à 28 millions d'euros.

Les propriétaires sont invités à consulter notre [site internet www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr) pour savoir si leur bien est éligible. Grâce à la [carte interactive](#), les propriétaires entrent l'adresse de leur bien, cliquent sur leur logement et, en fonction de leur situation (propriétaire occupant, bailleur, copropriété, local professionnel), ils découvrent le détail des aides auxquelles ils peuvent prétendre.



Pour toute question sur ce dispositif, l'espace Habitat Energie de l'Agglomération se tient à votre disposition au **05 49 81 19 45** ou par mail à [info.habitat@agglo2b.fr](mailto:info.habitat@agglo2b.fr)

## Actualités déchets :

Direction de la prévention et de la valorisation des déchets  
**Dépôt Sauvages, STOP CA SUFFIT !**

**LA TEOMi (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)**

*C'est le poids de ma poubelle qui est pris en compte pour la facturation ?*

NON. Seuls le nombre de levées du bac d'ordures ménagères compte dans le calcul de la part incitative ou le nombre de dépôts dans les conteneurs collectifs.

*Il y a-t-il un forfait de nombre de levées ou de dépôts compris dans ma taxe ?*

NON. Il n'existe pas de tarif forfaitaire. Chaque levée ou dépôt est comptabilisé au réel et facturé sur la part incitative de la TEOMi.

*Je suis locataire et ne paie donc pas de taxe foncière, suis-je concerné ?*

OUI. Comme pour toutes les autres charges locatives, votre propriétaire ou votre bailleur peut vous répercuter la TEOMi avec une régularisation au moment de votre départ.

## LES CONTENEURS COLLECTIFS/MA CARTE

*Les conteneurs collectifs ne fonctionnent pas, sont pleins, que faire ?*

**Signalez-le-nous sans attendre !** Nos équipes interviendront dans les meilleurs délais.

Votre carte vous donne accès à tous les conteneurs de l'Agglo. Nous vous invitons donc à déposer vos sacs sur le point de collecte le plus proche.

*J'ai perdu/cassé mon badge ?*

Je le signale sans attendre à l'Agglo par téléphone au 05 49 81 15 15 ou via le formulaire en ligne « demande de carte » sur [www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr).

Mon ancienne carte sera désactivée et une nouvelle carte me sera fournie gratuitement

Faites toutes vos démarches en ligne sur [www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr) ou [tél 05 49 81 15 15 / dechets@agglo2b.fr](tel:0549811515)



## Parc éolien des Herbes Blanches : Point d'étape sur le chantier de construction

3D ENERGIES a démarré la construction du parc des Herbes Blanches le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ce parc éolien sera composé de 5 éoliennes de 150 m en bout de pales. Le parc éolien totalisera une puissance électrique de 11.50MW qui permettra d'alimenter environ 9 000 habitants par an, en électricité produite localement, à partir du vent.

### La première phase de réalisation des accès et des plateformes de montage est terminée



Réalisation des accès des plateformes temporaires dédiées au montage des éoliennes

Ce chantier de construction comporte plusieurs grandes phases dont le raccordement électrique, la réalisation des accès et des plateformes temporaires de montage, la mise en œuvre des fondations, l'acheminement des différents éléments des éoliennes sur site et leur assemblage, et enfin, les phases de test et de mise en service du parc éolien.

La mise en place du réseau électrique et télécom enterré des éoliennes a été réalisé par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES du 5 au 21 septembre 2022.

Les chemins d'accès et les plateformes temporaires de montage des éoliennes ont été réalisés par l'entreprise COLAS Niort entre le 10 octobre et 16 novembre 2022.

Les prochaines phases de construction sont prévues pour le début d'année 2023.

### Des suivis écologiques sont menés tout au long du chantier

3D ENERGIES a missionné un bureau d'étude spécialisé pour réaliser le suivi écologique sur l'ensemble des phases de réalisation de ce parc éolien. Ce suivi a débuté 6 mois avant le démarrage du chantier et se poursuivra en phase d'exploitation des éoliennes. Différents périodes de travaux ont été définies pour éviter de perturber le cycle écologique des différents habitats et espèces présentes sur le site (chauves-souris, oiseaux, insectes, mares, arbres à enjeux, etc...).

Ces suivis sont encadrés par la loi et contrôlés par les services de l'Etat.

### Le chantier est interdit au public

Un chantier de construction, quel qu'il soit, est un lieu présentant des risques. Aussi, nous tenons à rappeler des points de vigilance importants :

- Le chantier est interdit au public et sera surveillé par une société de gardiennage, dès l'arrivée des premiers éléments d'éoliennes.

- Ces travaux sont réalisés sur des terrains agricoles privés avec présence de culture et de bétail. Il est donc demandé à chacun de respecter ces propriétés privées.

### 3D ENERGIES prévoit la programmation de journées de visite de chantier

En accord avec le comité de suivi du chantier, 3D ENERGIES prévoit d'organiser des visites encadrées du chantier. L'organisation précise n'est à ce jour pas encore définie.

Ces visites consisteront dans un premier temps à découvrir des phases intéressantes de construction, de manière strictement encadrée pour éviter de perturber les professionnels sur site et prévenir au maximum tout risque d'incident.

L'équipe de 3D ENERGIES reviendra vers le comité de suivi pour proposer des dates et valider l'organisation de ces visites.



<b>NUMEROS D'URGENCE</b>	
Pompiers : 18 - Samu : 15 Police : 17 - Général : 112 Gendarmerie : 05 49 65 60 04 - 1 Allée Saine Barbe - 79250 Nueil-les-Aubiers	
<b>PREFECTURE (79)</b> 05 49 08 68 68 - <a href="mailto:prefecture@deux-sevres.gouv.fr">prefecture@deux-sevres.gouv.fr</a> 4 Rue Duguesclin BP 70000 - 79099 Niort Cedex 9	<b>SOUS-PREFECTURE (79)</b> 05 49 08 68 68 - <a href="mailto:sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr">sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr</a> 4 Rue des Hardilliers - 79302 Bressuire cedex
<b>TRIBUNAL D'INSTANCE</b> 05 49 65 87 32 Boulevard du Maréchal Joffre - 79300 Bressuire	<b>FOURRIERE ANIMALE</b> Contacter d'abord la mairie <a href="mailto:fourriere@agglo2b.fr">fourriere@agglo2b.fr</a>
<b>VEOLIA EAU</b> 05 61 80 09 02 Z.I. St-Porchaire - BP 97 - 79302 Bressuire	<b>SEOLIS ELECTRICITE</b> 09 69 39 79 01 92 route de Riparfond - 79300 Bressuire
<b>SERVICE A LA PERSONNE</b>	
<b>C.I.A.S.</b> * Soutien à domicile 05 49 65 97 95 - <a href="mailto:marie.alberteau@agglo2b.fr">marie.alberteau@agglo2b.fr</a>  * Soins infirmiers à domicile 05 49 81 75 75 - <a href="mailto:laurence.berthault@agglo2b.fr">laurence.berthault@agglo2b.fr</a>  * Repas à domicile 05 49 65 97 95 - <a href="mailto:marie.alberteau@agglo2b.fr">marie.alberteau@agglo2b.fr</a>	<b>AIDE A DOMICILE – GARDE D'ENFANT</b> Famille rurale : 05 49 80 03 59 8 Rue Jacqueline Auriol – 79300 BRESSUIRE  <b>JEUNESSE</b> La Colporteuse 05 49 65 22 53 - <a href="http://www.lacolporteuse.net">www.lacolporteuse.net</a>
<b>ASSOCIATIONS</b> Accompagnement et suivi de projets 05 49 81 19 00	<b>CENTRE SOCIO CULTUREL</b> Nueil-Les-Aubiers - 05 49 65 42 10 <a href="mailto:animation.nueilaubiers@csc79.org">animation.nueilaubiers@csc79.org</a>
<b>AGGLO 2B</b>	
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire cedex 05 49 81 19 00 - <a href="mailto:contact@agglo2b.fr">contact@agglo2b.fr</a> - <a href="http://www.agglo2b.fr">www.agglo2b.fr</a>	
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> Implantation et développement Création ou reprise 05 49 81 19 00 - <a href="mailto:economie@agglo2b.fr">economie@agglo2b.fr</a>	<b>HABITAT</b> Espace habitat et énergie 05 49 81 19 45 – <a href="mailto:info.habitat@agglo2b.fr">info.habitat@agglo2b.fr</a> ou <a href="mailto:info.energie@agglo2b.fr">info.energie@agglo2b.fr</a>
<b>TRANSPORT</b> Lignes de bus et transport scolaire 05 49 80 71 97 - <a href="mailto:trema@agglo2b.fr">trema@agglo2b.fr</a>	<b>ENVIRONNEMENT</b> * Gestion des déchets 05 49 81 15 15 - <a href="mailto:dechets@agglo2b.fr">dechets@agglo2b.fr</a> * Assainissement 05 49 81 15 15 - <a href="mailto:contact@agglo2b.fr">contact@agglo2b.fr</a>
<b>TOURISME</b> * Office de tourisme 05 49 65 10 27- <a href="mailto:info@tourisme-bocage.com">info@tourisme-bocage.com</a>	<b>ESPACES AQUATIQUES</b> * Argentonnay - 05 49 80 71 90 * Coeur d'O – Bressuire - 05 49 80 71 90
<b>CULTURE</b> * Bocapole - 05 49 81 78 58 <a href="mailto:bocapole@bocapole.fr">bocapole@bocapole.fr</a> - <a href="http://www.bocapole.fr">www.bocapole.fr</a> * Conservatoire de musique 05 49 65 34 63 - <a href="mailto:conservatoire@agglo2b.fr">conservatoire@agglo2b.fr</a> * Musées - 05 49 74 32 24 - <a href="mailto:musees@agglo2b.fr">musees@agglo2b.fr</a>	<b>CULTURE</b> * Bibliothèques 05 49 65 29 27 - <a href="mailto:bibliotheques@agglo2b.fr">bibliotheques@agglo2b.fr</a> * Scènes de territoire 05 49 80 61 55 - <a href="mailto:scenesdeterritoire@agglo2b.fr">scenesdeterritoire@agglo2b.fr</a>

## Maison France Services :

C'est un guichet unique pour vous aider à effectuer vos démarches du quotidien :

Maison France Services Argentonnay Tél 05 86 30 50 57

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(13h30 à 16 h pour le mercredi)

**Nouveau début année 2023 : Possibilité de rendez-vous pour les cartes d'identités et Passeport**

Pré-demande sur le site internet [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
puis demande de rendez-vous à France Service Argentonnay ([www.argentonnay.fr](http://www.argentonnay.fr)) pour finaliser le dossier.



## La conciliation de justice

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge\*.

\* À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou ayant trait à un conflit de voisinage.



Elle concerne uniquement :

Consommation, Relations de voisinage (nuisance, immobilier) - Relations locataire/bailleur - Copropriété - Litiges entre personnes - Litiges commerciaux - Droit rural (baux) - Litiges prud'homaux.



bonnes raisons de tenter la conciliation

1. Rapide
2. Gratuite
3. Confidentielle
4. Droits préservés
5. Accord officiel

Pour information, nous accueillons un nouveau partenaire à France Services, une **conciliatrice de justice**.

Tous les 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, de 10h à 12h sans rendez-vous, et de 14h à 17h sur rendez-vous.

### Maison France Services Nueil les Aubiers

lundi : 14 h à 18 h

mardi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

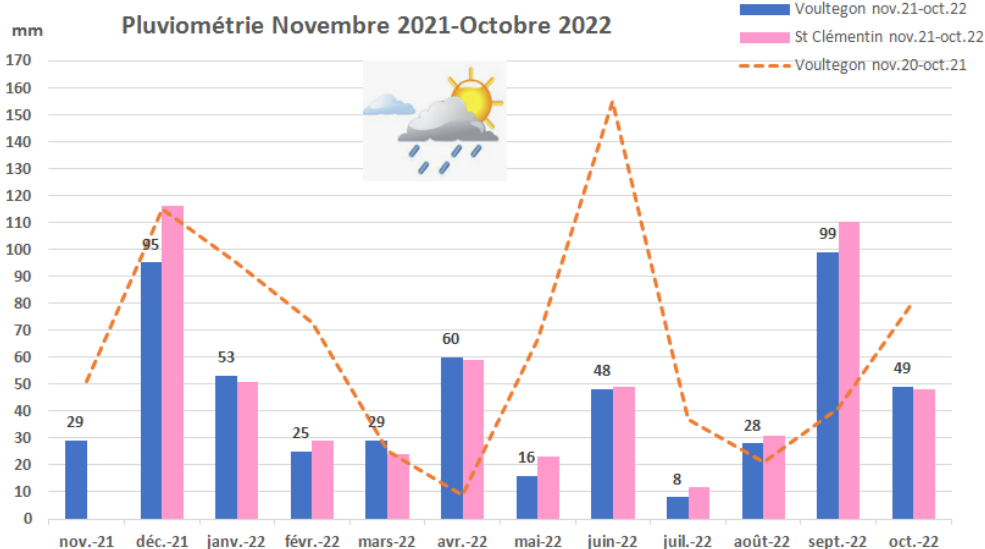
mercredi : 9 h à 12 h

jeudi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

vendredi : 9 h à 12 h

Tél 05 49 80 65 65

## Pluio- métrie



## Pluviométrie à Voulmentin

